

OFFRE COMMUNICATIONS FILAIRES

- Questions/Réponses -

1. **Quelles sont les conditions de souscription ?**
Pour souscrire à l'offre téléphonie, il faut disposer du code offre. Seules les lignes téléphoniques France Telecom en France métropolitaine sont concernées par l'offre.
2. **Quelle est la procédure de souscription ?**
Se référer à la [procédure de souscription sur le site](#)
3. **Quelle est la durée nécessaire d'activation ?**
Dès réception, par courrier, du dossier complet, nous activons le compte et transmettons la demande de présélection à France Telecom. Le délai moyen d'activation constaté est aujourd'hui de 7 jours ouvrés (hors périodes de fêtes).
4. **Puis-je conserver mon numéro de téléphone actuel ?**
Votre numéro de téléphone reste le même.
5. **Y-a-t-il une interruption de service lors du changement d'opérateur ?**
Le transfert des communications sur l'opérateur est transparent pour l'utilisateur.
6. **Quel est mon engagement sur la durée ?**
Il n'y a pas d'engagement sur la durée.
7. **Quels sont les frais de souscription et de résiliation ?**
Il n'y a aucun frais de souscription ni de résiliation auprès de l'opérateur.
8. **Qu'est-ce que DATAVOIX, qu'est-ce qu'ANTRIB ?**
Antrib, partenaire de différents opérateurs majeurs du marché propose au travers de sa marque commerciale DATAVOIX les offres télécom les plus simples du marché au rapport prix/service optimum. Le groupe Antrib assure à tous ses clients un suivi constant et une assistance permanente. Les offres Datavoix sont soumises aux conditions suivantes :
 - la souscription des offres n'est disponible qu'en ligne
 - la facturation est téléchargeable sur le site datavoix et n'est pas adressée par courrier
 - l'ouverture de compte se fait sur la base d'un montant minimum de 10 euros réajusté tous les mois en fonction de la consommation
9. **Quel opérateur va prendre en charge mes communications ?**
L'opérateur sélectionné pour cette offre dépend des prix des opérateurs privés et public et de la qualité proposé. ANTRIB ne propose que des offres viables d'opérateurs pérennes ; aucune nouvelle offre n'est proposée sans une période suffisante d'observation. DATAVOIX suit l'ensemble des contrats de ses clients et vous proposera automatiquement les offres les plus pertinentes du marché.
10. **Quels sont les moyens de paiement autorisés pour cette offre ?**
Seuls les prélèvements automatiques sont acceptés pour des raisons d'efficacité et de fiabilité des traitements de paiement. Cette solution présente par ailleurs l'avantage de réduire les coûts au profit des clients Datavoix.
11. **Comment suivre ma consommation ?**
ANTRIB via le site www.datavoix.com met à la disposition de ses clients des codes d'accès permettant de consulter sur l'extranet la consommation mensuelle et de télécharger la facture correspondante. Chaque client peut gratuitement opter pour l'option de réception gratuite des facture via email (indiquer alors sur le formulaire d'adhésion l'email).
12. **D'autres questions ?**
Contactez nos [conseillers](#) pour de plus amples informations.